



SDiS

SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA

MARNE

Les transmissions et les messages

Références

- **Ordre de base Nationale des Systèmes d'Information et de Communication (OBNSIC)**
- **NDS 95 modifiée** – Gestion opérationnelle et commandement, message de remontée d'information
- **GOC 1** – Procédure radio
- **GOC 2** – Les messages
- **Doctrine départementale** – Gestion des messages de détresse et appels d'urgence

ANTARES

L'Adaptation Nationale des Transmissions Au Risques Et Secours (ANTARES) sous l'Infrastructure Nationale Partagée des Télécommunication (INPT) permet au SDIS de la Marne de bénéficier d'un outil performant de remontée sécurisé d'informations voix et de données au CODIS

L'infrastructure du réseau ANTARES

Le réseau ANTARES possède deux modes de fonctionnement : le **mode direct** et le **mode talkgroup**. Le mode direct (DIR) permet de converser entre matériel sous ANTARES sans passer par les relais. C'est le mode tactique. Il est limité par la portée du matériel (quelques km).

Le mode talkgroup (TKG) est un mode réseau relayé par tous les relais du département. Il est donc entendu par le CTA-CODIS mais également tous les matériels ANTARES sous couverture d'un relais.

ANTARES

Nom	TKG/DIR	Nom	TKG/DIR
Neutre		SPE 3	272
OPE	269	SPE 4	273
SSU	278	Accueil	218
Tact 1/2	602	Air/Sol I	609
Tact 3/4	614	Air/Sol T	619
Tact 3/4	633	RIP	690
Tact 3/4	664	Moy Nat	213
Tact 3/4	673	Tact Inter S	90
SPE 1	270	InterOP TS	212
SPE 2	271	CDT	277



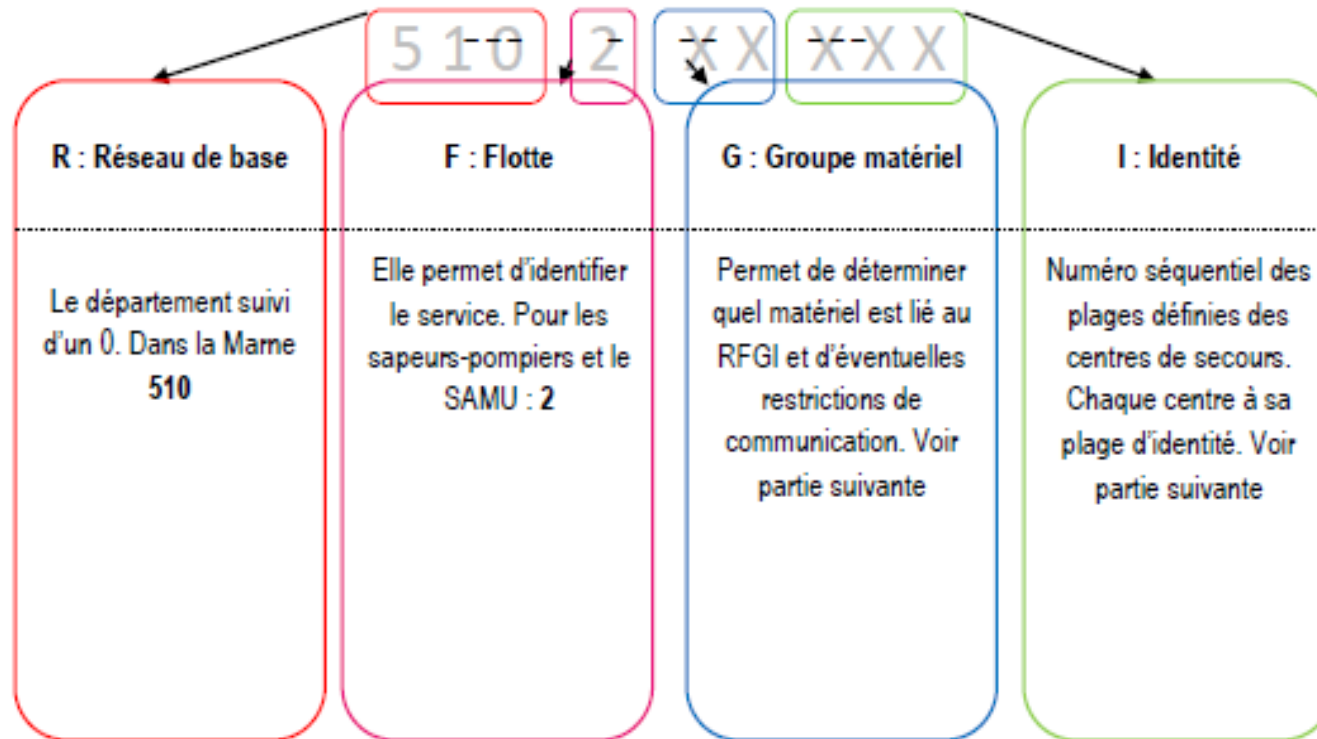
**Air / Sol Hélicoptère SMUR 51 :
canal 610**

Le canal 210 AUTORITES ainsi que 212 INTEROP sont activés par la préfecture

ANTARES

Le numéro RFGI :

Le RFGI est le code unique que chaque poste mobile ou portatif possède. Véritable numéro, son formalisme répond à une logique particulière. Il permet donc d'identifier qui est l'appelant.



ANTARES

Tableau récapitulatif des statuts ANTARES :

Code	Nom	Code	Nom
0	Neutre	5	TRANSPORT HOPITAL
1	PARTI	6	ARRIVEE HOPITAL
2	SUR LES LIEUX	7	DISPONIBLE
3	MESSAGE	8	INDISPONIBLE
4	MESSAGE URGENT	9	RENTRE



Alphabet phonétique

- 🔊 **Alphabet universel permettant d'épeler un terme, nom propre ou un chiffre dont la mauvaise interprétation pourrait conduire à une erreur.**
- 🔊 **Il permet la facilitation de la compréhension des mots difficiles et il est obligatoire pour les noms propres.**
- 🔊 **Avant de décomposer un nombre, on dira « je décompose ».**
- 🔊 **Avant de d'épeler un mot , on dira « j'épelle ».**
- 🔊 **Les heures sont transmises sous forme de groupe horaire de trois ou quatre chiffres (ex: 8h30 se prononce « huit cent trente »)**
- 🔊 **Les nombres sont transmis normalement ou épelés chiffre par chiffre si la communication est de mauvaise qualité.**



LANGAGE ET PROCEDURE A RESPECTER



Prononciation des lettres

A	ALPHA	J	JULIET	S	SIERRA
B	BRAVO	K	KILO	T	TANGO
C	CHARLIE	L	LIMA	U	UNIFORM
D	DELTA	M	MIKE	V	VICTOR
E	ECHO	N	NOVEMBER	W	WHISKY
F	FOX-TROT	O	OSCAR	X	X-RAY
G	GOLF	P	PAPA	Y	YANKEE
H	HOTEL	Q	QUEBEC	Z	ZOULOU
I	INDIA	R	ROMEO	Organisation de l'aviation civile internationale	



Prononciation des chiffres

CHIFFRES	TRANSMISSION
0	Zéro comme rien
1	Un tout seul
2	Un et un
3	Deux et un « <i>deuzéun</i> »
4	Deux fois deux
5	Trois et deux « <i>troizédeu</i> »
6	Deux fois trois
7	Quatre et trois
8	Deux fois quatre
9	Cinq et quatre



LANGAGE ET PROCEDURE A RESPECTER



Termes de procédure

TERMES	SIGNIFICATION
DE	Sépare l'indicatif d'origine de celui du destinataire.
RECU	Réception correcte de votre transmission.
REPETEZ	Demander à l'autre interlocuteur de répéter mot pour mot votre message.
COLLATIONNEZ	Confirmation du message par la station émettrice. La station réceptrice doit répéter mot pour mot le message et son préambule.
SILENCE	Demander de cesser toute communication.
SILENCE SUSPENDU	Reprise du trafic radio normal, le silence ne peut être suspendu que par l'autorité qui l'a ordonné.
PARLEZ	Inviter l'autre interlocuteur à prendre la parole.
TERMINE	Signifier que la communication est terminée.
ATTENDEZ	Signaler une interruption de transmission, l'autre interlocuteur doit rester à l'écoute.
URGENT (3 fois)	Demande la parole d'urgence sur un réseau encombré.
JE CORRIGE	Utilisé par l'un des interlocuteurs pour corriger une erreur de transmission.
J'EPELLE	Epellation phonétique du mot qui précède immédiatement le terme « J'EPELLE ».
JE DECOMPOSE	Décomposition du nombre qui précède immédiatement le terme « JE DECOMPOSE ».
REPETEZ AVANT ou APRES	Demander à l'autre interlocuteur de répéter mot pour mot tout ce qui précède ou tout ce qui suit le mot indiqué.



LANGAGE ET PROCEDURE A RESPECTER



Force et qualité

FORCE	SIGNIFICATION
FORT	Signal fort
ASSEZ FORT	Signal bon
FAIBLE	Audition difficile
ASSEZ FAIBLE	Audition très difficile

LISIBILITE	SIGNIFICATION
CLAIR	Excellente qualité
LISIBLE	Bonne qualité
DEFORME	Difficiles à comprendre
AVEC INTERFERENCE	Impossibilité à comprendre



Les indicatifs radio

Les indicatifs d 'autorités :

AUTORITES	INDICATIFS	COMPLEMENT
Préfet	ARAMIS	Nom de la ville chef lieu du département
Sous-préfet	BAZIN	Nom de la ville
Directeur de cabinet	PORTHOS	N° du département
Chef du SIRACEDPC	ARIEL	N° du département
DD SIS	LANCELOT	N° du département
Médecin chef du SDIS	HIPPOCRATE	N° du département
Médecin chef du SAMU	HERACLES	Nom de la ville

Les indicatifs de fonctions :

AUTORITES	INDICATIFS	COMPLEMENT
Chef de groupement	GARETH	Identification du groupement
Chef de centre	MERLIN	Nom de la ville



Conseils pendant l'exploitation

- 🔊 **S'assurer que le réseau est libre avant d'émettre.**
- 🔊 **Occuper le réseau le moins longtemps possible, rédiger son message au préalable.**
- 🔊 **Avant de commencer de parler, appuyer posément sur la pédale d'alternat, la relâcher après la transmission.**
- 🔊 **Ne pas souffler dans le micro et ne pas crier, parler distinctement en articulant.**
- 🔊 **Relâcher régulièrement l'alternat.**
- 🔊 **Vérifier la bonne réception de votre message auprès de votre destinataire.**
- 🔊 **Ne jamais transmettre d'identité via la radio.**
- 🔊 **Toujours utiliser le vouvoiement en communication radio.**

**MESSAGE
D'AMBIANCE**
Je suis
Je vois
Je demande

- Transmis le plus tôt possible (5 minutes maximum), il a pour objectif de renseigner sur la situation opérationnelle rencontrée, afin de confirmer la nature et l'ampleur et donc les moyens engagés ou demander des renforts.

**MESSAGE DE
COMPTE-RENDU**
Je suis
Je vois
Je prévois
Je fais
Je demande

- Il permet d'informer l'autorité de la situation en cours, de ses possibles évolutions, des actions entreprises et des besoins supplémentaires.
- Être adressé régulièrement au CTA
- Être consigné sans modification dans la main courante
- le 1^{er} message de CR doit être réalisé dans les 20 minutes suivant l'arrivée du COS sur intervention. Ils seront ensuite espacés de 30 minutes maximum en fonction de l'évolution de la situation ou de la nécessité d'apporter des informations.

NDS 95 modifiée

Message de compte-rendu : utilisation du status n°3 « Message » + Message « voix » (canal OPE)

Pour les CA :

Ils transmettent leurs messages de CR via la tablettes.

Par contre, la voie radio, par le status n°3, est impérativement utilisée pour toute demande motivée de moyens SP ou de services partenaires.

Ces messages, à destination du CTA-CODIS, ont vocation à renseigner :

- Les autorités (préfecture, COZ, ...)
- La chaîne de commandement du SDIS (chefs de colonne, chef de site, ...)

Le chef de salle doit disposer d'éléments lui permettant de clôturer les interventions en les classant en nature BRQ

NDS 95 modifiée

Cas particuliers du SUAP

- Vecteur de transmission des bilans :

Les bilans sont transmis directement via les tablettes.

Si un échange téléphonique doit avoir lieu entre le CA et le CRRA15, celui-ci compose impérativement le 03.26.27.15.15 (enregistrement des bandes interne au SDIS 51).

- Les messages de bilan :

Les bilans dématérialisés sont transmis systématiquement via les tablettes. Ainsi, les l'utilisation des bilans simplifiés est dédiée uniquement au mode dégradé avec fiche bilan papier (tablettes hors service).

Pour rappel : le bilan « simplifié », résumé du bilan « complet », a été mis en place pour limiter la durée des échanges avec le CRRA15. Le bilan simplifié (bilan transmis) n'a pas vocation à se substituer à la réalisation complète du bilan secouriste par l'équipage.

- Arrivée au CH :

Le VSAV dont l'attente est anormalement longue (>20 min) informa le CTA-CODIS par téléphone.

- Demande e moyens médicalisés :

Le CA contact directement le CRRA15 par SSU (ou téléphone au 03.26.27.15.15). Les demandes doivent être obligatoirement motivées, le CTA-CODIS n'a aucune légitimité à être un relais.

Gestion des appels de détresse

BOUTON D'APPEL RADIO DE DETRESSE

Chaque TPH 700/iCOM possède un **bouton identifiable rouge** situé en haut à droite. Il est également présent sur les BER. Pour activer ce mode d'alerte, il suffit d'un **appui prolongé** sur le bouton.

Les intervenants peuvent à tout moment déclencher ce bouton en cas de danger opérationnel et situations nécessitant des renforts. Néanmoins, il faut avoir à l'esprit que l'activation du bouton provoque une **forte alarme sonore**. En plus du bruit produit, l'agent déclencheur de la balise devra répondre (si cela est possible) à la conversation initiée par le CTA-CODIS ou par le personnel à proximité pour apporter les éléments nécessaires à la mesure de l'aide demandée.

Cette manœuvre peut être déclenchée pour différentes raisons :

- Par maladresse (le responsable de la fausse manipulation le fera savoir dans les plus brefs délais par message « voix » au CTA-CODIS/COS)
- Par nécessité avec l'initiation d'un dialogue (dans ce cas favoriser un message radio autant que possible)
- Par nécessité sans possibilité de répondre

Dans tous les cas, et tant que la situation n'est pas clarifiée, l'alerte doit être traitée avec urgence et rapidité. Une fois l'alarme activée, 2 possibilités de fonctionnement existent : le **mode relayé** et le **mode DIR**. Les 2 modes ne pourront s'activer simultanément :

- Si la source émettrice est en **mode relayé**, l'activation de l'alerte sera réceptionnée directement au **CTA-CODIS** (les récepteurs accessibles dans les environs resteront silencieux)
- Si la source émettrice est en **mode DIR** et ne peut basculer en mode relayé, l'alerte sera envoyée sur tous les **terminaux** de tous les services (police, gendarmerie, SAMU) à **portée directe** du terminal (le CTA-CODIS ne recevra aucune alerte)

Gestion des appels de détresse

BOUTON D'APPEL SOS TABLETTE

Ce mode d'alerte est le plus approprié contre les agressions envers les SP qui n'ont pu se soustraire à une menace pour se mettre à l'abri et se retrouvent piégés sans possibilité de s'extraire. Lorsque la demande d'urgence est envoyée, une localisation du véhicule sera réalisée.

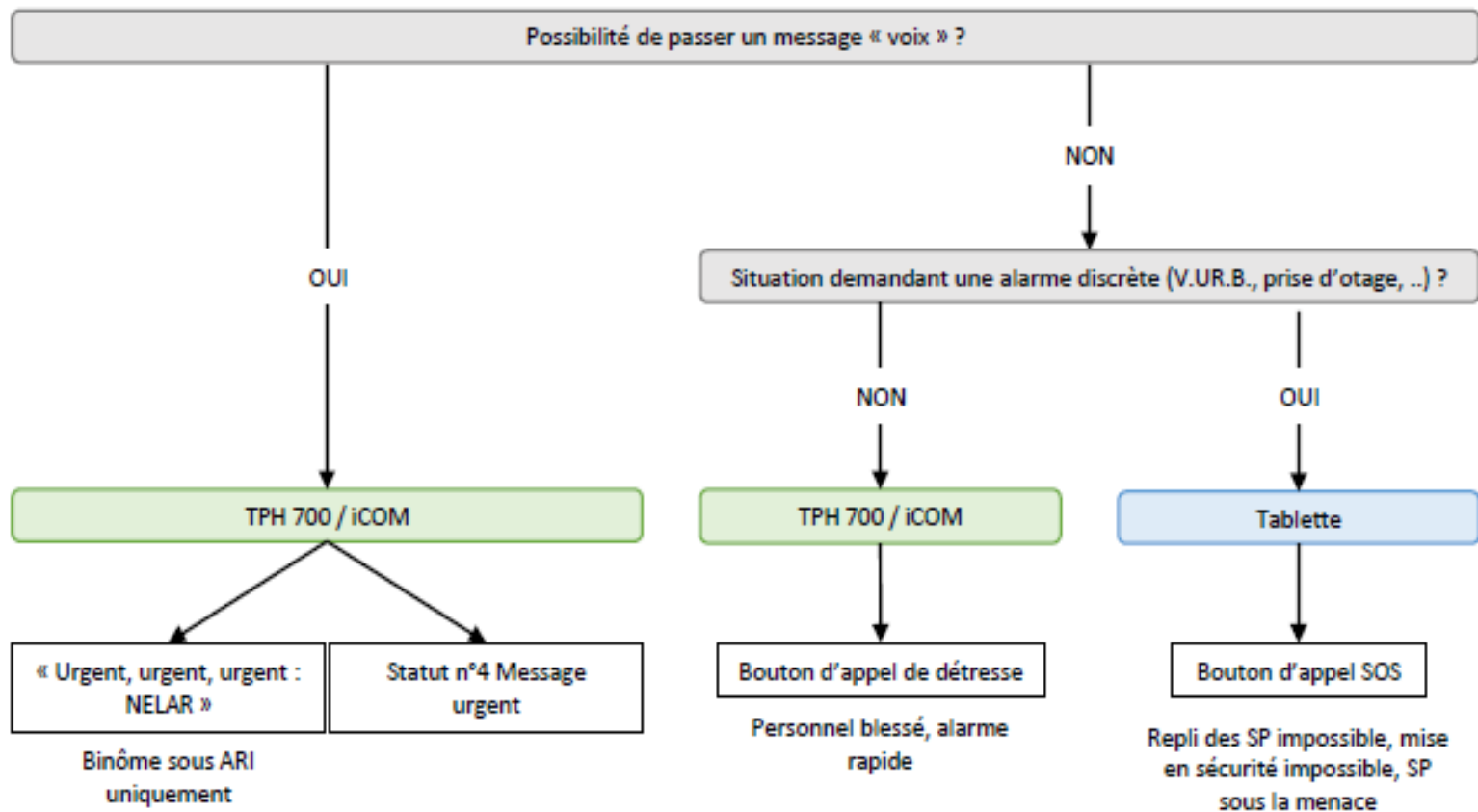
Pour prévenir des fausses manipulations via la tablette, il est nécessaire de confirmer plusieurs fois l'activation de l'alarme :

- Appuyer sur le bouton « SOS »
- Appuyer une nouvelle fois sur « SOS » dans la nouvelle fenêtre qui s'est ouverte
- Une autre fenêtre s'affiche, le SOS sera émis dans 3 secondes, dans ce cas 2 possibilités :
 - confirmer l'envoi du SOS en ne faisant rien
 - arrêter l'envoi en appuyant sur la touche « Annuler » pour revenir sur la fenêtre de départ
- L'alarme arrive au CTA-CODIS avec la localisation du véhicule

L'avantage dans ce mode d'alerte réside dans sa discrétion (absence de son, absence de message « voix »).

Gestion des appels de détresse

Schéma récapitulatif :



Avez-vous des questions ?

